

Le GENEPI s'inquiète des dérives de l'utilisation politique des affaires pénales. Entre raison et émotion : politique, médias et citoyens face au risque de dérive vers un populisme pénal.

Le GENEPI¹ est une association citoyenne et sans affiliation politique. Notre action en détention est indissociable d'une réflexion sur la prison et la Justice. Particulièrement attentifs aux politiques pénales, nous sommes vigilants quant à leurs évolutions et nous adoptons, lorsque nous les estimons fondées et nécessaires, des prises de position. L'objectif de cette démarche est de participer à la protection des Droits de l'Homme, fondements de notre droit pénal et ancrage idéologique de notre association.

Nous constatons aujourd'hui une tendance inquiétante de certains médias et de certains hommes politique à adopter un discours simpliste sur les sujets relatifs à la Justice et particulièrement lors du traitement judiciaire des affaires criminelles et délictuelles. Alors que la Justice devrait être le lieu de la réflexion, de la retenue et de la sagesse, ces discours révèlent une vision primaire de la Justice pénale, qui ne renvoie qu'à l'immédiateté de l'émotion.

Face à une réalité pénale et criminologique difficile à analyser, le traitement des faits divers et des procès pénaux par les médias, ainsi que certains discours politiques, sont souvent sans objectivité par rapports aux faits, sans recul par rapport au contexte et sont effectués sans aucune connaissance de la personnalité des protagonistes. Les affaires ou faits divers sont souvent romancés, mis en scène ou exagérés. Nous ne souhaitons pas minimiser la responsabilité des individus mais la replacer dans un contexte. Ces événements exceptionnels, aussi tragiques soient-ils, méritent d'être analysés sereinement. Malheureusement, ils sont instrumentalisés et servent ensuite d'appui à des discours déconnectés de la réalité et présentant la logique de répression sans discernement comme une réponse adaptée.

Nous souhaitons que la douleur des personnes qui ont été victimes soit prise en compte dans le cadre d'une aide plus importante à se reconstruire mais nous nous inquiétons des discours visant à récupérer politiquement cette douleur. Les discours compassionnels visant à utiliser comme argument politique d'autorité la victime nous semblent dangereux dans la mesure où ils exploitent dans le champ public et à des fins purement politiciennes, voire électoralistes, une douleur privée. Nous condamnons l'attitude de certains hommes politiques qui se présentent comme les portes-parole des victimes, mélangeant raison et émotion, et qui se prononcent sur la culpabilité d'une personne et sur sa peine avant que la Justice n'ait jugé l'affaire. Nous condamnons également toute la rhétorique déshumanisante qui vise à décrire l'accusé comme un monstre, un prédateur... Nous dénonçons ce type de vision manichéenne, dangereuse pour l'équilibre du procès pénal.

En tout état de cause, le GENEPI rappelle son attachement au principe de présomption d'innocence. Bien trop souvent, on voit ce principe fondamental mis à mal avec la publication et la divulgation de noms, de photos et d'éléments de l'histoire personnelle des accusés. Qu'avons-nous retenu d'Outreau ?

Le GENEPI appelle à la vigilance de tous, médias, hommes politiques et citoyens, et réaffirme que les affaires pénales doivent être traitées de manière rationnelle et avec une juste distance, pour permettre un travail de Justice digne d'une démocratie. N'oublions pas que toute personne jugée et condamnée est destinée à réintégrer la communauté. Il est nécessaire de ne pas perdre de vue que dans chaque affaire, c'est un homme que l'on juge et qu'il doit être possible de lui proposer cette perspective fondamentale qu'est la réinsertion.

¹ *Le GENEPI est une association Loi 1901 sans affiliation politique ni religieuse, créée en 1976. Il rassemble 1300 étudiants bénévoles qui interviennent chaque semaine en détention pour partager leurs connaissances sous la forme de soutien scolaire et d'activités socioculturelles. Le GENEPI mène une réflexion sur la prison et sur la Justice, il communique sur le sujet dans le cadre de l'information et de la sensibilisation du public à la réinsertion des personnes incarcérées et aux thématiques carcérales.*